

Comptes 2019

Accueil de jour



Association Intercommunale pour l'Enfance et la Jeunesse de Rolle et Environs
Rue du Temple 7B, 1180 Rolle

730.3011	00	<u>Traitement du personnel coordination réseau</u> Référence : voir tableau de répartition des EPT sous division Scolaire 500.3011.00 et commentaires Lors de l'élaboration du budget, il a été prévu une poste pour RDU . Finalement, le RDU n'a pas été introduit, donc pas utilisé.
730.3040	00	<u>Cotisations LPP</u> Suite à la reprise du personnel de l'ARAERE et de l'ASPAIRE par EnJeu au 1er janvier 2019, le plan de prévoyance professionnelle a été amélioré. Ce qui explique la différence entre les comptes 2018 et 2019.
730.3080	10	<u>Personnel facturé par tiers</u> Aide de la Bourse d'Essertines-sur-Rolle pour le département comptable
730.3099	00	<u>Charges diverses du personnel</u> L'écart de CHF 1'007.49 entre le budget et les comptes a été sous estimé et des frais obligatoires d'apprentis non budgétés
730.3103	00	<u>Frais séances CODIR + Conseil consultatif Accueil de jour</u> Référence : montant porté au budget du Scolaire, dont une partie à la charge de l'Accueil de jour à 50%
730.3111	10	<u>Achats de matériel informatique</u> Le dépassement de ce poste de CHF 640.95 s'explique par l'achat d'un poste informatique complet pour l'entrée en fonction d'un apprenti et du renouvellement d'un beamer non prévu
730.3151	00	<u>Entretien mobilier, machines</u> L'écart de CHF 6'670.40 s'explique par le fait que les prix copies sont dorénavant ventilées dans le compte 730.3163 avec la location du photocopieur
730.3160	00	<u>Licences & Hébergement informatique</u> L'écart de CHF 9'525.20 s'explique par le développement et la mise en place de la gestion des débiteurs et la passerelle avec le logiciel pour les prestations de l'AJE, des salaires dans le logiciel ProConcept, non prévu au budget et un dépassement en lien avec la fusion des comptabilités EnJeu - ARAERE - Syselshare/Syselcloud : les licences, maintenance, création de nouveaux accès, augmentation du nombre de backup et volumétrie CHF 5'587.84 - l'achat d'un module de refacturation kibe pour l'accueil de jour CHF 40'945 + licence & maintenance & développement CHF 6'437.01 - ProConcept : maintenance & hébergement + développement 11'355.35
730.3163	00	<u>Location photocopieur et copies</u> cf. voir commentaire du poste 730.3151
730.3181	00	<u>Frais de port et affranchissement</u> La variation de CHF 1'472.80 entre les comptes et le budget s'explique par une sous évaluation du poste, ainsi qu'une reprise des activités facturation de la Fondation CVE à Rolle

	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
730	Réseau d'Accueil de Jour						
730	Frais de fonctionnement de l'AJERE	13 266 177.99	13 266 177.99	13 387 374.00	13 387 374.00	13 165 361.98	13 165 361.98
3001 00	Rémunération CODIR	48 816.50		60 200.00		52 945.00	
3003 00	Rémunération C.I., CoFin, CoGest, et autres comm. du C.I.	6 050.00		8 000.00		8 402.50	
3011 00	Traitement du personnel coordination réseau*	372 188.57		432 700.00		369 416.66	
3030 00	Cotisations AVS/AI/APG/AC	35 806.74		40 500.00		35 838.03	
3040 00	Cotisations LPP*	84 790.38		80 500.00		49 579.82	
3050 00	Cotisations IJM, LAA, LAAC	8 587.23		7 800.00		7 917.68	
3061 00	Frais pour usage de véhicules privés	275.75		1 000.00		164.10	
3080 00	Fonds social	0.00		0.00		0.00	
3080 10	Personnel facturé par tiers*	7 748.85				0.00	
3091 00	Frais de formation professionnelle	2 838.30		3 500.00		1 440.00	
3092 00	Frais de recherche de personnel	0.00		3 000.00		0.00	
3099 00	Charges diverses de personnel*	7 507.49		6 500.00		2 467.50	
3101 00	Imprimés et fournitures de bureau	3 930.60		4 000.00		5 820.85	
3102 00	Livres, journaux, documentations	217.50		500.00		286.00	
3103 00	Frais séances CODIR + Conseil consultatif acc. Jour*	2 582.20		4 600.00		2 804.50	
3111 00	Achats mobilier et aménagement locaux	1 296.00		4 000.00		2 940.90	
3111 10	Achats matériel informatique*	3 140.95		2 500.00		767.45	
3123 00	Consommation d'électricité, eau & gaz	740.20		800.00		571.45	
3131 00	Frais de repas	0.00		0.00		0.00	
3141 00	Entretien du bâtiment	4 264.40		5 000.00		4 277.60	
3151 00	Entretien mobilier et machine*	329.60		7 000.00		384.50	
3160 00	Licences & hébergement informatique*	64 325.20		54 800.00		35 318.69	
3161 00	Loyer	29 172.00		30 000.00		28 024.30	
3163 00	Location photocopieurs, copies*	5 090.80		0.00		4 407.85	
3170 00	Frais de réceptions et manifestations	8 546.23		15 000.00		4 356.75	
3181 00	Frais de port et affranchissements*	4 972.80		3 500.00		3 483.10	

730.3182	00	<u>Frais de téléphones</u> L'écart de CHF 2'451.52 entre les comptes et le budget s'explique par le passage de la téléphonie en IP et le temps passé avec Swisscom et notre entreprise de téléphonie pour mettre à jour la facturation Swisscom.
730.3185	10	<u>Honoraires consultants</u> Honoraires avocat-conseil dans le cadre du transfert du personnel CHF 2'362.40 Honoraires consultant dans le cadre de la révision de la politique tarifaire CHF 3'150.00 Provision de CHF 10'000.00 pour des affaires en cours
730.3193	00	<u>Cotisations à des institutions</u> Les frais enregistrés concernent les cotisations à - la Fédération Vaudoise des structures d'accueil de jour des enfants (FSAE) CHF 880.-- - la Faîtière des Réseaux d'Accueil de Jour des Enfants (FRAJE) CHF 794.90 - Le montant budgétisé était de CHF 2'400.-- (soit 15 ct/hab). Vu le bon résultat des comptes, un montant de 5 ct/ a été restitué aux Réseaux, déduit de la cotisation 2019 - PEP - Partenaire Enfance et Pédagogie CHF 776.-- pour 2019 + CHF 802.-- pour 2020 =1'578.--
730.3525	00	<u>Participation selon convention inter-réseaux</u> Concerne les enfants domiciliés sur le Réseau AJERE bénéficiant d'un placement dans l'un des 5 réseaux de La Côte avec lequel le Réseau AJERE a signé une convention inter-réseau pour les situations en cas de déménagement en cours d'année , dérogation scolaire ou le réseau de domicile ne pouvant offrir une place d'accueil.
730.3655 & suivants	10	<u>Charge de fonctionnement des structures</u> Montants alloués au titre des couvertures de charges des structures.
730.3801	10	<u>Attribution fonds de réserve COVID AJE</u> Le CODIR propose au vu du bon résultat des comptes 2019 et des inconnues liées au COVID-19 de créer un fonds de réserve destiné à couvrir les éventuelles conséquences économiques liées à la fermeture des structures, la facturation aux parents étant suspendue durant cette période.

3182	00	Frais de téléphones*	6 851.52		4 400.00		3 276.30	
3183	00	Frais bancaires	1 856.81		2 800.00		2 109.43	
3185	00	Honoraires fiduciaires	2 400.95		2 500.00		11 225.35	
3185	10	Honoraires consultants*	15 512.40		17 000.00		0.00	
3186	00	Assurances choses, RC	1 240.65		1 000.00		221.60	
3186	40	Assurances véhicule à moteur	303.80		0.00		0.00	
3189	00	Frais divers/Communication/Site Web accueil de jour	586.64		6 000.00		0.00	
3191	00	Impôts et taxes payées aux communes	0.00		0.00		0.00	
3193	00	Cotisations à des institutions*	2 450.90		4 100.00		0.00	
3199	00	Frais divers	0.09		500.00		3 983.40	
3210	00	Intérêts charges	0.00		2 000.00		686.35	
3525	00	Participation selon convention inter-réseaux*	57 988.15		100 000.00		92 539.05	
3525	10	Allocation des subventions OFAS	0.00		0.00		0.00	
3525	20	Remboursement subventions aux communes	0.00		0.00		697 907.81	
3655	00	Allocation des subventions FAJE*	0.00		0.00		0.00	
3655	01	Allocation des subventions aide au démarrage FAJE*	0.00		0.00		0.00	
3655	10	Charges de fonctionnement "La Barcarolle"*	2 205 708.65		2 131 707.00		2 054 975.70	
3655	11	Charges de fonctionnement "UAPE La Barcarolle"	584 635.62		587 965.00		569 708.01	
3655	20	Charges de fonctionnement "La Girolle"	1 604 380.48		1 611 500.00		1 638 187.87	
3655	21	Charges de fonctionnement "Arc-en-Ciel"	787 843.49		712 823.00		703 182.46	
3655	22	Amendement demandé par CoDir sur budget Fondation	0.00		-9 895.00		0.00	
3655	30	Charges de fonctionnement "AMF"	3 001 133.53		3 190 400.00		2 913 527.89	
3655	40	Charges de fonctionnement "Crèche Bellefontaine"	1 450 340.64		1 597 750.00		1 507 542.59	
3655	41	Charges de fonctionnement "UAPE Bellefontaine"	275 606.13		290 094.00		257 921.08	
3655	50	Charges de fonctionnement "UAPE La Petite Poste"	459 709.04		553 650.00		418 122.79	
3655	60	Charges de fonctionnement "UAPE Le Cygne"	440 632.93		461 030.00		424 548.66	
3655	70	Charges de fonctionnement "UAPE La grande échelle"	711 375.90		713 050.00		602 468.23	
3655	80	Charges de fonctionnement "UAPE Les Vents d'Ange"	576 800.38		593 200.00		569 309.17	
3655	90	Charges de fonctionnement "Projet Pilote Sésame"	75 601.00		38 400.00		19 073.00	
3801	00	Attribution fonds de réserve générale	0.00		0.00		53 230.01	
3801	10	Attribution fonds de réserve COVID AJE*	300 000.00		0.00		0.00	

730.4331	01	<u>Facturation des pensions et frais de gardes</u> La participation moyenne des parents pour les 3 types d'accueil confondus s'élève à 50% des charges de fonctionnement des structures. Par rapport aux comptes 2018, une augmentation de la part des parents de CHF 308'763.77 peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de places à l'UAPE La grande échelle, à un meilleur taux d'occupation des structures parascolaires, et des revenus des parents légèrement plus élevés qu'en 2018. Dans cette rubrique, la participation des parents du projet pilote Sésame a été prise en compte.
730.4361	00	<u>Remboursements des traitements et charges sociales</u> Enfance & Jeunesse a enregistré au cours de l'année 2019, 5 maternités, 4 arrêts longue durée maladie/accident sur l'ensemble de ses structures, mais avec des remboursements. Cette somme s'explique par les remboursements d'indemnités perte de gain maladie (IJM) et allocations maternité fédérale. Les structures ont également obtenu un soutien financier de l'Etat de Vaud - SESAF pour 6 soutiens éducatifs pour l'engagement de personnel supplémentaire pour encadrer ces 6 enfants
730.4390	00	<u>Recettes diverses</u> Auparavant, les remboursements de traitements étaient enregistrés sous recettes diverses. Par souci de transparence, ces recettes sont distinguées. Cette somme correspond à des ristournes de la caisse AVS, du département des finances, de soutien financier reçu de l'Etat de Vaud et de FONPRO pour la formation des gymnasiens en voie duale
730.4515	00	<u>Subvention OFAS</u> Lors de la création de nouvelle structure, le Confédération par son programme d'impulsion à la création de places d'accueil attribue, selon des règles définies, une subvention dégressive sur 3 ans dans le cadre de structure parascolaire. Ce montant correspond à la dernière année de subventionnement de l'UAPE La grande échelle.
730.4515	10	<u>Subvention FAJE ordinaire</u> Augmentation de la subvention de la FAJE de 27% à 30% calculée sur la masse salariale éducative (salaires + charges sociales)
730.4515	11	<u>Subvention FAJE aide au démarrage</u> Une aide au démarrage est versée à l'ouverture d'une nouvelle structure. En 2019, l'UAPE La grande échelle à Mont-sur-Rolle a créé 24 places supplémentaires à Perroy et a obtenu une aide au démarrage de CHF 60'480.--; l'UAPE Arc-en-ciel a créé 15 places dans les locaux du Navirolle et a obtenu CHF 19'200.-- d'aide au démarrage dont CHF 16'000.-- a été provisionné pour 2020 + 5 nouvelles AMF ont été engagées et perçu une aide au démarrage de CHF 5'000.- -
730.4525	00	<u>Subvention des communes de l'Accueil de jour</u> La couverture de déficit à la charge des communes représente la différence entre les charges -/- la participation des parents -/- les subventions et autres recettes, et les frais de fonctionnement du Réseau, soit 4 503 183.23 CHF
730.4655	00	<u>Rembt selon conventions inter-réseaux</u> L'écart de CHF 19'817.80 par rapport aux comptes 2018 s'explique par une augmentation des placements d'enfants domiciliés dans l'un des 4 réseaux signataires.

4221 00	Revenus des comptes courants		0.00		0.00		0.00
4331 01	Facturation des pensions et frais de gardes*		6 091 202.96		6 167 838.00		5 782 439.18
4361 00	Remboursement de traitements et charges sociales*		326 764.65		0.00		282 530.65
4390 00	Recettes diverses*		10 834.13		50 000.00		46 716.50
4515 00	Subvention OFAS*		66 314.60		0.00		47 989.55
4515 10	Subvention FAJE ordinaire*		2 054 829.02		2 106 230.00		1 738 014.79
4515 11	Subvention FAJE aide au démarrage*		63 680.00		2 000.00		45 200.00
4525 00	Subvention des communes*		4 503 183.23		4 961 306.00		5 040 400.00
4655 00	Remboursement inter-réseaux*		149 369.40		100 000.00		129 551.60
4801 00	Dissolution fonds de réserve générale		0.00		0.00		52 519.71
Coût habitant		15 614	SFr. 288.40		SFr. 319.75		SFr. 323.85
Excédent recettes/déficit			458 016.77	montant à restituer aux communes			
<i>Solde report 2018</i>			<i>0.06</i>				
			458 016.83				

Remarque 1 :

L'année 2019 aura été marquée par la finalisation de la fusion d'EnJeu (ex ASPAIRE) et l'ARAERE suite à la reprise du personnel de l'ARAERE et de l'entrée en vigueur du règlement du personnel d'EnJeu au 01.01.2019. Désormais, il n'y a plus qu'une "société" au niveau comptable (fusion de la comptabilité de l'ARAERE avec EnJeu) et des adaptations au progiciel comptable et gestion des salaires ont été nécessaires.

Remarque 2 :

Le réseau AJERE reçoit les montants de subvention de la FAJE destinés aux différentes structures pour les reverser et s'assurer de leur bonne attribution.

La FAJE a décidé après élaboration du budget 2019 et son acceptation, d'augmenter son subventionnement selon la politique tarifaire appliquée par les Réseaux - le Réseau AJERE a bénéficié d'une augmentation de 3% entre 2018 et 2019

Remarque 3 :

Un engagement financier important a été investi dans l'informatique pour uniformiser la comptabilité et rendre plus efficient le travail, ainsi qu'une amélioration de l'outil kube pour la gestion de la liste d'attente pour l'accueil de jour (kube portail qui entrera en vigueur courant 2020 pour permettre aux parents de gérer leur inscription dans la liste d'attente centralisée).

Remarque 4 :

Au niveau des structures, on peut relever :

- L'UAPE La grande échelle a enregistré une extension de 24 places à Perroy dès la rentrée d'août 2019, qui porte l'autorisation d'accueil à 72 places. Elle a été créée dans une salle de classe.
- L'UAPE Arc-en-ciel a augmenté également sa capacité d'accueil de 15 places l'après-midi par une extension dans la cantine Navirolle dès la rentrée d'août 2019.
- L'UAPE La grande échelle a enregistré sa dernière année de subvention de l'OFAS, celle-ci étant limitée à 3 ans
- Le projet pilote Sésame pour l'accueil 7 & 8P a été reconduit et doit continuer à s'autofinancer. Ce projet bénéficie d'une subvention de la FAJE.

731.3011	00	<u>Traitement du personnel coordination réseau + admin</u> Commentaires généraux : tout le personnel de l'accueil en milieu familial a été repris au 01.01.2019 par EnJeu - entrée en vigueur du règlement du personnel ad hoc. L'écart de CHF 23'839.66 entre les comptes 2018 et 2019 s'explique par une augmentation du taux d'activité de 10% et d'une adaptation du salaire suite à une revalorisation du poste de la secrétaire de placement en 2019, une indexation des salaires de 1% au 1er janvier 2019
731.3011	10	<u>Traitements du personnel des AMF</u> Malgré une diminution d'heures travaillées d'env. 6% en 2019, les AMF ont vu leur salaire réajusté de 15 ct/h (soit en 2018 CHF 5.85/h à en 2019 CHF 6.--) dès le 1er janvier 2019.
731.3030	00	<u>Cotisations AVS/AI/APG/AC</u> L'augmentation de CHF 18'659.20 par rapport aux comptes 2018 est liée aux comptes traitements 731.3011.00, 731.3011.10 et 3011.30
731.3040	00	<u>Cotisations LPP</u> Suite à la reprise des AMF par EnJeu au 01.01.2019, le plan de prévoyance professionnelle a été amélioré pour les AMF, ce qui explique la différence de CHF 41'103.38 entre le résultat des comptes 2018-2019
731.3091	00	<u>Frais de formation professionnelle</u> Dans le cadre du budget 2019, il a été prévu la 2ème de formation CAS en gestion d'équipes et de projets pour la coordinatrice, les examens pour le certificat fédéral d'assistante Rh et une conférence évaluée à CHF 2'000.--; pour l'assistante RH, elle a pris les frais à son compte et la conférence, initialement prévue à CHF 2000.--, a finalement coûté CHF 320 et ventilée dans le cadre des 10 ans du Réseau AJERE.
731.3099	00	<u>Charges diverses de personnel - Frais d'acquisition</u> Pour mémoire, les frais d'acquisition du revenu sont dorénavant soumis aux charges sociales et sont incorporés dans les traitements AMF La différence de CHF 5'200.95 entre le budget et les comptes 2019 est la non mise en œuvre d'un kit de démarrage pour les AMF.
731.3116	00	<u>Achats de matériel éducatif</u> L'écart de CHF 3'927.90 entre le budget et les comptes 2019 s'explique par du renouvellement de matériel moins important que prévu.
731.3131	00	<u>Frais de repas</u> La diminution des repas (Déjeuners, repas et goûters) est en relation avec le compte 3011.00 (moins CHF 47'609.50)
731.3160	00	<u>Licences et hébergement informatique</u> Il était prévu d'acheter un module qui n'a pu être fait par manque de temps. Le projet a été reporté sur 2020 et prévu à nouveau budget CHF 12'000. Le montant dépensé correspond aux différentes licences ProConcept, kube, et prestations de l'entreprise de services qui gère notre informatique.
731.3182	00	<u>Frais de téléphones</u> L'écart de CHF 632.55 entre le budget et les comptes 2019 s'explique par la mise à jour de notre installation à la Rue du Temple en IP et des divers problèmes rencontrés avec Swiscom (répartition des frais sur les comptes concernés)

	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
731	AMF - Réseau AFJ						
731	Frais de fonctionnement AMF-Réseau AFJ	3 001 133.53	3 001 133.53	3 190 400.00	3 190 400.00	2 913 527.89	2 913 527.89
	3011 00 Traitement personnel coord réseau + admin*	192 375.93		232 800.00		168 536.27	
	3011 10 Traitements du personnel des AMF*	2 032 488.01		2 060 000.00		1 999 747.00	
	3030 00 Cotisations AVS/AI/APG/AC*	207 384.61		215 200.00		188 725.40	
	3040 00 Cotisations LPP*	124 063.30		141 000.00		82 959.92	
	3050 00 Cotisations IJM, LAA, LAAC	39 670.47		45 200.00		47 959.81	
	3061 00 Frais pour usage de véhicules privés	838.60		1 000.00		460.70	
	3080 00 Fonds social	-		200.00		0.00	
	3091 00 Frais de formation professionnelle*	8 769.50		12 000.00		13 931.05	
	3099 00 Charges diverses de personnel - Frais d'acquisition*	15 799.05		21 000.00		16 961.20	
	3101 00 Imprimés et fournitures de bureau	1 562.60		2 000.00		2 097.20	
	3102 00 Annonces, journaux, documentation	-		500.00		0.00	
	3102 01 Frais d'annonces pour recherche de personnel	-		500.00		0.00	
	3111 00 Achats de mobilier et aménagement des locaux	-		1 000.00		152.15	
	3111 10 Achats matériel informatique	290.00		2 000.00		0.00	
	3116 00 Achats matériel éducatif*	3 572.10		7 500.00		5 022.60	
	3123 00 Consommation d'électricité, eau & gaz	370.10		-		857.20	
	3131 00 Frais Repas*	325 333.50		379 500.00		337 390.50	
	3141 00 Entretien des locaux	2 069.90		2 500.00		2 081.35	
	3151 00 Entretien mobilier et machines	-		2 300.00		0.00	
	3160 00 Licences et hébergement informatique*	9 018.35		22 500.00		9 067.74	
	3161 00 Loyer	19 444.80		20 000.00		18 679.80	
	3163 00 Location photocopieurs, copies	2 803.00		2 900.00		2 982.80	
	3170 00 Frais de réceptions et manifestations	2 932.60		4 200.00		2 081.35	
	3181 00 Frais de port et affranchissement	4 226.00		5 500.00		5 285.15	
	3182 00 Frais de téléphones*	3 132.55		2 500.00		4 584.20	
	3183 00 Frais bancaires	64.00		100.00		63.00	
	3185 00 Honoraires fiduciaires	1 483.75		2 000.00		2 842.45	
	3186 00 Assurances choses, RC	-		1 000.00		820.10	
	3199 00 Frais divers	-		500.00		238.95	
	3301 00 Amortissement des débiteurs	2 940.81		3 000.00		0.00	
	3302 00 Provision pour perte sur débiteurs	500.00		-		0.00	

731.4331	01	<u>Facturation des pensions et frais de gardes</u> La participation des parents est toujours difficile à évaluer, en raison de l'incertitude liées aux revenus des parents qui déterminent les frais de pension facturés.
731.4361	00	<u>Remboursements des traitements et charges sociales</u> Remboursement de traitement suite à un congé maternité d'une AMF (IJM + allocations maternité)
731.4515	10	<u>Subvention ordinaire FAJE</u> Subvention versée par la FAJE relatif : - au salaire de la coordinatrice des AMF. Calcul basé sur 47 AMF (1 EPT pour 70 AMF, soit 0.67 pour le réseau AMF de Rolle) - 0.67 multiplié par le salaire y.c les charges sociales de la - aux tâches administratives – forfait de Fr. 70'000.- pour un 1 EPT (forfait de 70 '000 multiplié par 0.67) - au nombre d'heures facturées – la base est le nombre d'heures facturées de l'année précédente pour être réajustée lors de la clôture des comptes – 20 ct par heure facturée, soit 270'544 h - selon décision de la FAJE du 29 juin 2016, introduction d'une aide au démarrage pour toute nouvelle accueillante en milieu familial (AMF) – Fr. 1'000.--/nouvelle accueillante - en 2019, 5 nouvelles AMF - selon directive en la matière cette subvention en AFJ est à ventiler sous la subvention ordinaire.
731.4525	00	<u>Subvention des communes EnJeu</u> La couverture de déficit à la charge des communes représente la différence entre les charges -/- la participation des parents -/- les subventions et autres recettes : <u>1 304 352.78</u>

4221 00	Revenus des comptes courants	-	-
4331 01	Facturation des pensions et frais de gardes*	1 500 768.50	1 722 816.00
4361 00	Remboursements des traitements et charges sociales*	5 663.10	-
4390 00	Recettes diverses	-	-
4515 10	Subvention ordinaire FAJE*	190 349.15	200 000.00
4515 11	Subvention FAJE aide au démarrage*	-	2 000.00
4525 00	Subvention des Communes EnJeu*	1 304 352.78	1 265 584.00

Excédent recettes/déficit

0.00

732.3011	00	<u>Traitement du personnel de direction, des éducatrices et des stagiaires</u>
	20	Commentaires généraux : tout le personnel de l'ARAERE a été repris au 1er janvier 2019 par EnJeu - entrée en vigueur du règlement du personnel ad dhoc.
	40	Pas d'augmentation de la dotation du personnel entre 2018 - 2019 - adapté aux normes de l'OAJE. Le personnel éducatif a bénéficié, selon le barème de la FSAE, des annuités et d'une indexation de 1% (budget 2019 indexation prévue 0.5%). La structure a enregistré 2 congés maternité et un rajeunissement de l'équipe éducative.
	50	La directrice de Bellefontaine partage son taux entre la crèche (0.85 EPT) et l'UAPE (0.15 EPT). Toutefois, l'intéressée en congé maternité-allaitement et reprise de vacances les 4 premiers mois de l'année, a demandé de baisser son taux d'activité de 100% à 80% lors de sa reprise le 1er mai 2019. Cependant, suite à une visite de l'autorité de surveillance (OAJE), nous avons dû réadapter son taux d'activité en 2020, augmentation de 15% Personnel éducatif selon les ratios fixés par l'OAJE - remplacement d'une personne en congé maternité (contrepartie sous 732.4361) - personnel supplémentaire pour du soutien éducatif remboursé par le SESAF (contrepartie sous 732.4361) 1 stagiaire prob (1 mois) 1 EPT et 2 stagiaire 4ème année gymnase voie duale 1 EPT + 2 apprentis 2 EPT
732.3011	60	<u>Traitement du personnel gouvernantes</u> L'écart de CHF 747.81 par rapport au budget s'explique par des remplacements liés à des jours maladie de la titulaire du poste.
732.3040	00	<u>Cotisations LPP</u> Suite à la reprise du personnel de l'ARAERE par EnJeu au 1er janvier 2019, le plan de prévoyance professionnelle a été amélioré. Ce qui explique la différence entre les comptes 2018 et 2019.
732.3091	00	<u>Frais de formation professionnelle</u> La variation de CHF 10'263.30 par rapport au budget s'explique par le fait que la directrice étant en congé maternité, le personnel a moins suivi de formation continue, certaines ont pu suivre des formations gratuites.
732.3131	00	<u>Frais de repas</u> Lors de l'élaboration du budget 2019, le montant a été évalué sur la base des comptes au 31.05.2018. Ce qui explique l'écart de CHF 17'457.54 entre le budget et les comptes + bonne maîtrise de la gestion des commandes
732.3182	00	<u>Frais de téléphones</u> Mise à niveau de la téléphonie suite au passage en IP par Swisscom + frais de téléphones courants

	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
732	EVE Bellefontaine - crèche						
732	Frais de fonctionnement EVE Bellefontaine-crèche	1 450 340.64	1 450 340.64	1 589 750.00	1 597 750.00	1 505 384.89	1 507 542.59
3011 00	Traitement du personnel de direction*	68 604.04		74 000.00		52 166.13	
3011 20	Traitement du personnel éducatrices-éducateurs*	833 647.28		864 200.00		909 327.91	
3011 30	Traitement du personnel administratif	14 595.90		15 100.00		19 716.73	
3011 40	Traitement du personnel apprenti-e-s*	26 758.35		33 900.00		16 959.25	
3011 50	Traitement du personnel stagiaires*	15 728.60		35 900.00		20 832.45	
3011 60	Traitement du personnel gouvernantes*	29 947.81		29 200.00		29 375.62	
3030 00	Cotisations AVS/AI/APG/AC	91 782.17		96 300.00		91 845.92	
3040 00	Cotisations LPP*	60 258.38		81 000.00		47 857.05	
3050 00	Cotisations IJM, LAA, LAAC	18 087.06		19 000.00		19 406.17	
3061 00	Frais pour usage de véhicules privés	136.76		1 000.00		504.92	
3080 00	Fonds social	727.00		850.00		708.00	
3091 00	Frais de formation professionnelle*	7 736.70		18 000.00		6 518.10	
3099 00	Charges diverses de personnel - Frais divers apprentis	4 361.76		6 000.00		3 095.19	
3101 00	Imprimés et fournitures de bureau	1 037.40		2 000.00		1 725.55	
3102 00	Livres, journaux, documentation	66.80		200.00		-	
3102 01	Frais d'annonces pour recherche personnel	-		1 000.00		-	
3111 00	Achats mobilier et aménagement locaux	7 645.95		9 800.00		7 356.00	
3111 10	Achats matériel informatique	141.00		500.00		-	
3116 00	Achats de matériel éducatif	1 274.75		2 500.00		1 861.73	
3123 00	Consommation d'électricité, eau & gaz	6 166.40		7 000.00		7 506.70	
3131 00	Frais de repas*	84 542.46		102 000.00		92 800.31	
3132 00	Frais pharmacie et de soins	6 965.11		9 000.00		7 568.60	
3133 00	Achats produits et fournitures de nettoyage	1 399.65		1 500.00		435.70	
3141 00	Entretien des locaux	38 671.66		43 000.00		39 886.07	
3151 00	Entretien mobilier et machines	339.30		3 000.00		1 564.25	
3160 00	Licences et hébergement informatique	4 597.45		6 700.00		4 894.99	
3161 00	Loyer	112 372.20		112 400.00		114 180.00	
3163 00	Location photocopieurs, copies	1 724.15		4 000.00		3 111.55	
3170 00	Frais de réceptions et manifestations	941.05		1 500.00		744.20	
3181 00	Frais de port et affranchissement	727.70		1 100.00		873.05	
3182 00	Frais de téléphones*	4 347.35		6 000.00		1 862.15	
3183 00	Frais bancaires	160.60		100.00		100.60	
3185 00	Honoraires fiduciaires	1 483.75		2 000.00		600.00	

732.4331	01	<u>Facturation des pensions et frais de gardes</u> La participation des parents est toujours difficile à évaluer, en raison de l'incertitude liées aux revenus des parents qui déterminent les frais de pension facturés.
732.4361	00	<u>Remboursements des traitements et charges sociales</u> Remboursement des traitements en lien avec deux congés maternité (IJM + allocations maternité), du SESAF pour le soutien éducatif d'enfants (participation aux salaires + charges sociales du personnel encadrant).
732.4390	00	<u>Recettes diverses</u> Cette somme correspond à une participation de la FONPRO et de l'Etat de Vaud pour la formation de la stagiaire gymnasiale voie duale (CHF 2400) et du Canton de Vaud pour la stagiaire 4ème année (CHF 1175) + fonds caisse
732.4515	10	<u>Subvention FAJE ordinaire</u> En 2019, la Subvention versée par la FAJE représente 30% des charges salariales (salaires + charges sociales) du personnel éducatif alors que le budget 2019 prévoyait 27%
732.4525	00	<u>Subvention des communes EnJeu</u> La couverture de déficit à la charge des communes représente la différence entre les charges -/- la participation des parents -/- les subventions et autres recettes : <u>399 402.65</u>

3186 00	Assurances choses, RC	1 072.85		2 500.00		1 102.35	
3188 00	Frais de transports, sorties enfants	923.45		2 000.00		1 055.35	
3199 00	Frais divers	-		500.00		-	
3301 00	Amortissement des débiteurs	867.80		3 000.00		-	
3302 00	Provision pour perte sur débiteurs	500.00					
4221 00	Revenus des comptes courants		-		0.00		-
4331 01	Facturation des pensions et frais de gardes*		686 379.75		710 999.00		682 916.37
4361 00	Remboursements des traitements et charges sociales*		40 882.50		-		77 684.70
4390 00	Recettes diverses*		3 877.85		-		5 549.29
4515 10	Subvention FAJE ordinaire*		319 797.89		356 000.00		289 619.09
4525 00	Subvention des communes EnJeu*		399 402.65		530 751.00		451 773.14
Excédent recettes/déficit		0.00					

733.3011	00	<u>Traitement du personnel de direction, des éducatrices et des stagiaires</u>
	20	Commentaires généraux : tout le personnel de l'ARAERE a été repris au 1er janvier 2019 par EnJeu - entrée en vigueur du règlement du personnel ad hoc.
	40	Cette structure a vu le départ de la directrice qui a mis en oeuvre cette UAPE, et qui a été remplacée par une coo-direction, Le personnel éducatif a bénéficié, selon le barème de la FSAE, des annuités
	50	et d'une indexation de 1% (budget 2019 indexation prévue 0.5%). La structure a enregistré 1 congé une maladie longue durée. La directrice, démissionnaire et au bénéfice d'un grand nombre d'années d'expérience, a été provisoirement remplacée par une coo-direction, afin de permettre à l'une des personnes de se familiariser à ce poste, et la situation sera réévaluée en 2020 pour une décision finale. Personnel éducatif selon les ratios fixés par l'OAJE - en 2018, l'intendante a été transférée sur le groupe éducatif suite à une adaptation du personnel en lien avec l'augmentation du nombre d'enfants, dès le rentrée août 2018. L'écart entre les comptes 2018 et 2019 s'explique par cette modification d'activité mais sur l'année entière pour 2019. Lors du premier semestre, la structure a pu compter sur une stagiaire probatoire; à la reprise d'août la nouvelle stagiaire s'est présentée quelques jours, puis n'est plus revenue et la structure n'a pas pu la remplacer faute de candidat-e.
733.3011	60	<u>Traitement du personnel gouvernantes</u> La variation entre le budget et les comptes s'explique par une adaptation de la dotation du personnel éducatif par rapport au nombre d'enfants. L'intendante assume dès août, une part de son activité pour l'encadrement des enfants en tant qu'auxiliaire. Sons salaire est ventilé dans le compte 733.3011.20. Le montant de CHF 217.74 correspond à un remplacement suite à son remplacement
733.3040	00	<u>Cotisations LPP</u> Suite à la reprise du personnel de l'ARAERE par EnJeu au 1er janvier 2019, le plan de prévoyance professionnelle a été amélioré. Ce qui explique la différence entre les comptes 2018 et 2019 + cotisations en fonction de l'âge du personnel
733.3091	00	<u>Frais de formation professionnelle</u> Suite au changement de direction, certaines formations n'ont pas été suivies.
733.3131	00	<u>Frais de repas</u> Lors de l'élaboration du budget 2019, le montant a été évalué sur la base des comptes au 31.05.2018. Ce qui explique l'écart de CHF 18'188.20 entre le budget et les comptes + bonne maîtrise de la gestion des commandes
733.3182	00	<u>Frais de téléphones</u> Mise à niveau de la téléphonie suite au passage en IP par Swisscom + frais de téléphones courants

	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
733	UAPE La Petite Poste - Dully						
733	Frais de fonctionnement UAPE Petite Poste	459 709.04	459 709.04	553 650.00	553 650.00	418 122.79	418 122.79
3011 00	Traitement du personnel de direction*	79 731.84		86 400.00		47 578.16	
3011 20	Traitement du personnel éducatrices-éducateurs*	175 397.65		202 600.00		164 532.80	
3011 30	Traitement du personnel administratif	10 703.66		11 300.00		14 196.04	
3011 40	Traitement du personnel apprenti-e-s*	12 285.00		16 500.00		12 285.00	
3011 50	Traitement du personnel stagiaires*	4 723.35		7 800.00		2 319.10	
3011 60	Traitement du personnel gouvernantes*	217.74		-		9 968.95	
3030 00	Cotisations AVS/AI/APG/AC	26 249.23		30 300.00		14 659.56	
3031 00	Cotisation caisse ALFA	-				6 579.79	
3040 00	Cotisations LPP*	15 516.70		24 900.00		12 188.47	
3050 00	Cotisations IJM, LAA, LAAC	5 399.14		6 100.00		4 721.86	
3061 00	Frais pour usage de véhicules privés	84.40		800.00		239.67	
3080 00	Fonds social	204.00		250.00		182.35	
3091 00	Frais de formation professionnelle*	1 730.35		4 000.00		1 670.90	
3099 00	Charges diverses de personnel - Frais divers apprentis	1 746.00		2 000.00		1 539.30	
3101 00	Imprimés et fournitures de bureau	1 187.50		1 500.00		782.12	
3102 00	Livres, journaux, documentation	236.65		300.00		14.90	
3102 01	Frais d'annonces pour recherche personnel	-		500.00		-	
3111 00	Achats mobilier et aménagement locaux	2 164.00		2 000.00		7 369.45	
3111 10	Achats matériel informatique	180.80		1 000.00		1 293.40	
3116 00	Achats de matériel éducatif	2 915.65		3 700.00		1 189.75	
3123 00	Consommation d'électricité, eau & gaz	808.80		1 000.00		900.30	
3131 00	Frais de repas*	46 811.80		65 000.00		47 459.23	
3132 00	Frais pharmacie et de soins	297.25		750.00		417.30	
3133 00	Achat produits de nettoyage	1 892.75		1 200.00		471.65	
3141 00	Entretien des locaux	14 831.90		15 000.00		15 394.85	
3151 00	Entretien mobilier et machines	29.95		1 500.00		1 380.25	
3160 00	Licences et hébergement informatique	4 263.90		6 700.00		1 439.34	
3161 00	Loyer	36 648.00		38 000.00		36 648.00	
3163 00	Location photocopieurs, copies	1 941.20		3 500.00		2 561.85	
3170 00	Frais de réceptions et manifestations	1 951.65		2 000.00		1 939.95	
3181 00	Frais de port et affranchissement	735.10		750.00		554.65	
3182 00	Frais de téléphones*	3 299.55		3 500.00		1 757.10	
3183 00	Frais bancaires	102.00		100.00		80.00	

733.4331	01	<u>Facturation des pensions et frais de gardes</u> La participation des parents est toujours difficile à évaluer, en raison de l'incertitude liées aux revenus des parents qui déterminent les frais de pension facturés.
733.4361	00	<u>Remboursements des traitements et charges sociales</u> Remboursement des traitements en lien avec une maladie (IJM).
733.4515	00	<u>Subvention FAJE ordinaire</u> En 2019 la Subvention versée par la FAJE représente 30% des charges salariales du personnel éducatif alors que le budget 2019 prévoyait 27%
733.4525	00	<u>Subvention des communes EnJeu</u> La couverture de déficit à la charge des communes représente la différence entre les charges -/- la participation des parents -/- les subventions et autres recettes :
		<u>109 976.93</u>

3185 00	Honoraires fiduciaires	1 162.80		1 500.00		900.00	
3186 00	Assurances choses, RC	545.45		600.00		584.15	
3188 00	Frais de transports, sorties enfants	-		2 000.00		2 262.60	
3191 00	Impôts et taxes payées aux communes	70.00					
3198 00	Allocation Ateliers vacances	3 143.28		7 000.00		-	
3199 00	Frais divers			100.00		60.00	
3301 00	Amortissement des débiteurs			1 500.00		-	
3302 00	Provision pour perte sur débiteurs	500.00					
4221 00	Revenus des comptes courants		-		-		-
4331 01	Facturation des pensions et frais de gardes*		245 318.05		276 825.00		219 472.55
4361 00	Remboursements des traitements et charges sociales*		13 136.70		-		32 178.10
4390 00	Recettes diverses		-		-		806.70
4515 10	Subvention FAJE ordinaire*		91 277.36		110 000.00		61 687.30
4525 00	Subvention des communes EnJeu*		109 976.93		166 825.00		103 978.14
Excédent recettes/déficit		-					

734.3011	00	<u>Traitement du personnel de direction, des éducatrices et des stagiaires</u>
	20	Commentaires généraux : tout le personnel de l'ARAERE a été repris au 1er janvier 2019 par EnJeu - entrée en vigueur du règlement du personnel ad hoc.
	40	La dotation de base du personnel n'a pas été modifiée entre 2018 et 2019. Le personnel éducatif a bénéficié, selon le barème de la FSAE, des annuités et d'une indexation de 1% (budget 2018
	50	indexation prévue 0.5%). L'équipe a enregistré le départ d'un collaborateur, qui a été remplacé afin de répondre aux normes de l'OAJE. Une auxiliaire a fait l'art. 31 et dès le 01.05.2019 est reconnue comme assistance socio-éducative. La directrice de Bellefontaine partage son taux entre la crèche (0.85 EPT) et l'UAPE (0.15 EPT). Toutefois, l'intéressée en congé maternité-allaitement et reprise de vacances les 4 premiers mois de l'année, a demandé de baisser son taux d'activité de 100% à 80% lors de sa reprise le 1er mai 2019. Cependant, suite à une visite de l'autorité de surveillance (OAJE), nous avons dû réadapté son taux d'activité en 2020, augmentation de 15%. Personnel éducatif selon les ratios fixés par l'OAJE - engagement de personnel supplémentaire pour du soutien éducatif remboursé par le SESAF - contrepartie sous rubrique 4361.00 Remboursement des traitements CHF 22'483.05 Un-e stagiaire probatoire 1 EPT
734.3040	00	<u>Cotisations LPP</u> Suite à la reprise du personnel de l'ARAERE par EnJeu au 1er janvier 2019, le plan de prévoyance professionnelle a été amélioré. Ce qui explique la différence entre les comptes 2018 et 2019.
734.3131	00	<u>Frais de repas</u> Lors de l'élaboration du budget 2019, le montant a été évalué sur la base des comptes au 31.05.2018. Ce qui explique l'écart de CHF 4'301.16 entre le budget et les comptes + bonne maîtrise de la gestion des commandes
734.3141	00	<u>Entretien des locaux</u> Le dépassement s'explique par une répartition de la facture entre la crèche et l'UAPE, les locaux étant dans un seul bâtiment et faisant l'objet d'une seule facture. En se référant au compte 732.3141.00, le montant consommé est en dessous de CHF 4'328.34. Il n'y a pas eu de frais supplémentaire pour l'UAPE.
734.3182	00	<u>Frais de téléphones</u> Mise à niveau de la téléphonie suite au passage en IP par Swisscom + frais de téléphones courants

	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
734	EVE Bellefontaine - UAPE						
734	Frais de fonctionnement UAPE EVE Bellefontaine	275 606.13	275 606.13	290 094.00	290 094.00	257 921.08	257 921.08
	3011 00 Traitement du personnel de direction*	13 311.91		13 000.00		13 467.84	
	3011 20 Traitement du personnel éducatrices-éducateurs*	137 663.26		132 700.00		121 427.39	
	3011 30 Traitement du personnel administratif	1 946.12		3 800.00		4 732.01	
	3011 40 Traitement du personnel apprenti-e-s*	-		-		3 465.85	
	3011 50 Traitement du personnel stagiaires*	5 296.90		7 800.00		3 048.30	
	3011 60 Traitement du personnel gouvernantes	6 809.69		6 600.00		6 204.63	
	3030 00 Cotisations AVS/AI/APG/AC	14 955.14		15 300.00		13 235.67	
	3040 00 Cotisations LPP*	10 141.82		12 700.00		8 004.91	
	3050 00 Cotisations IJM, LAA, LAAC	2 950.74		3 000.00		2 965.62	
	3061 00 Frais pour usage de véhicules privés	22.04		500.00		51.11	
	3080 00 Fonds social	124.00		200.00		193.00	
	3091 00 Frais de formation professionnelle	2 319.30		2 600.00		1 403.15	
	3099 00 Charges diverses de personnel - Frais divers apprentis	363.84		500.00		66.32	
	3101 00 Imprimés et fournitures de bureau	215.80		600.00		454.70	
	3102 00 Livres, journaux, documentation	83.20		100.00		47.00	
	3102 01 Frais d'annonces pour recherche personnel	-		200.00		-	
	3111 00 Achats mobilier et aménagement locaux	1 884.95		2 500.00		2 464.25	
	3111 10 Achats matériel informatique	141.00		200.00		-	
	3116 00 Achats de matériel éducatif	452.10		1 400.00		1 020.27	
	3123 00 Consommation d'électricité, eau & gaz	1 682.75		2 000.00		2 044.45	
	3131 00 Frais de repas*	23 198.84		27 500.00		25 580.29	
	3132 00 Frais pharmacie et de soins	768.84		400.00		348.40	
	3133 00 Achat produits de nettoyage	379.10		400.00		118.93	
	3141 00 Entretien des locaux*	10 541.42		10 000.00		11 318.08	
	3151 00 Entretien mobilier et machines	91.40		800.00		395.95	
	3160 00 Licences et hébergement informatique	1 546.05		2 600.00		1 305.65	
	3161 00 Loyer	30 631.80		30 644.00		31 128.00	
	3163 00 Location photocopieurs, copies	479.60		1 000.00		890.00	
	3170 00 Frais de réceptions et manifestations	608.75		500.00		579.95	
	3181 00 Frais de port et affranchissement	121.10		150.00		131.00	
	3182 00 Frais de téléphones*	1 209.75		1 800.00		507.70	
	3183 00 Frais bancaires	43.90		100.00		27.41	

734.4331	01	<u>Facturation des pensions et frais de gardes</u> La participation des parents est toujours difficile à évaluer, en raison de l'incertitude liées aux revenus des parents qui déterminent les frais de pension facturés.
734.4361	00	<u>Remboursements des traitements et charges sociales</u> Ce montant correspond au montant alloué par le SESAF pour le soutien éducatif d'un enfant (participation aux salaires + charges sociales du personnel encadrant).
734.4515	10	<u>Subvention FAJE ordinaire</u> En 2019, la Subvention versée par la FAJE représente 30% des charges salariales du personnel éducatif alors que le budget 2019 prévoyait 27%
734.4525	00	<u>Subvention des communes EnJeu</u> La couverture de déficit à la charge des communes représente la différence entre les charges -/- la participation des parents -/- les subventions et autres recettes : <u>112 700.15</u>

3185 00	Honoraires fiduciaires	420.95		500.00		350.00	
3186 00	Assurances choses, RC	292.40		600.00		269.55	
3188 00	Frais de transports, sorties enfants	1 508.95		2 000.00		673.70	
3198 00	Allocation Ateliers vacances	2 462.27		3 900.00			
3199 00	Frais divers	-		500.00		-	
3301 00	Amortissement des débiteurs	436.45		1 000.00		-	
3302 00	Provision pour perte sur débiteurs	500.00		-		-	
4221 00	Revenus des comptes courants		-		-		-
4331 01	Facturation des pensions et frais de gardes*		92 388.76		116 037.00		97 045.70
4361 00	Remboursements des traitements et charges sociales*		22 483.05		-		7 803.10
4390 00	Recettes diverses		-		-		497.30
4515 10	Subvention FAJE ordinaire*		48 034.17		54 000.00		42 114.86
4525 00	Subvention des communes EnJeu*		112 700.15		120 057.00		110 460.12
Excédent recettes/déficit		0.00					

735.3011	00	<u>Traitements de la direction, des éducatrices et des stagiaires</u>
	20	Commentaires généraux : tout le personnel de l'ARAERE a été repris au 1er janvier 2019 par EnJeu - entrée en vigueur du règlement du personnel ad hoc.
	40	Pas d'augmentation de la dotation du personnel entre 2018 - 2019. Le personnel éducatif a bénéficié, selon le barème de la FSAE, des annuités et d'une indexation de 1% (budget 2018 indexation prévue 0.5%).
	50	Lors de l'élaboration du budget, la prise en considération du pourcentage pour la direction de l'UAPE a été sous évaluée. Personnel éducatif selon les ratios fixés par l'OAJE. L'équipe bénéficie d'une personne supplémentaire en soutien éducatif financée par le SESAF (contrepartie sous 735.4361) 1 stagiaire prob 1 EPT et 1 stagiaire 4ème année gymnase voie duale (7 mois) + 1 apprenti 1 EPT
735.3011	60	<u>Traitement du personnel gouvernantes</u> Il s'agit de la personne qui effectue les nettoyages des locaux (pas d'entreprise de nettoyage pour cette structure). La variation de CHF 3'766.24 par rapport aux comptes 2018 s'explique par l'utilisation des locaux pour les Ateliers vacances au Cygne qui sont dès le 1er janvier 2019, organisé par le Réseau pour l'ensemble des UAPE sur deux sites (UAPE Arc-en-Ciel et UAPE Le Cygne)
734.3040	00	<u>Cotisations LPP</u> Suite à la reprise du personnel de l'ARAERE par EnJeu au 1er janvier 2019, le plan de prévoyance professionnelle a été amélioré. Ce qui explique la différence entre les comptes 2018 et 2019.
735.3091	00	<u>Frais de formation professionnelle</u> La différence de CHF 1'920.25 s'explique par le fait que les collaboratrices ont eu l'opportunité de suivre des formations peu onéreuses.
735.3099	00	<u>Charges diverses de personnel - Frais divers apprentis</u> La différence de CHF 598 par rapport au budget s'explique par l'engagement d'une stagiaire 4ème année gymnase voie duale à laquelle les frais obligatoires doivent être payés (dès août 2018).
735.3116	00	<u>Achats de matériel éducatif</u> L'écart entre de CHF 870.61 entre le budget et les comptes s'explique par l'achat de matériel éducatif complémentaire pour les écoliers de 4P.
735.3131	00	<u>Frais de repas</u> La variation de CHF 3'166.85 par rapport au budget s'explique que l'estimation des repas et goûters livrés par la cuisine de production du Martinet E s'est établie sur la situation des comptes au 30.06.2018 + bonne maîtrise de la gestion des commandes
735.3133	00	<u>Achat produits de nettoyage</u> L'écart de CHF 669.60 entre le budget et les comptes s'explique par l'utilisation des locaux durant les Ateliers vacances.
735.3141	00	<u>Entretien des locaux</u> Ces coûts de CHF 2'701.70 concernent une réparation sanitaire, colonne lavage, porte d'entrée, et l'évacuation de déchets (CHF 913.10) + pose d'un bac à copeaux pour garantir la sécurité des enfants (protège un puit perdu) non prévu et réponse aux normes de sécurité de l'OAJE (CHF 1'788.60)
735.3182	00	<u>Frais de téléphones</u> Mise à niveau de la téléphonie suite au passage en IP par Swisscom + frais de téléphones courants

	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
735	UAPE Le Cygne						
735	Frais de fonctionnement UAPE Le Cygne	440 632.93	440 632.93	461 030.00	461 030.00	424 548.66	424 548.66
	3011 00 Traitement du personnel de direction*	47 704.18		45 700.00		40 195.31	
	3011 20 Traitement du personnel éducatrices-éducateurs*	214 757.94		215 200.00		230 909.15	
	3011 30 Traitement du personnel administratif	7 395.26		7 600.00		11 041.37	
	3011 40 Traitement du personnel apprenti-e-s*	13 091.30		13 700.00		9 064.84	
	3011 50 Traitement du personnel stagiaires*	10 589.55		14 400.00		6 358.27	
	3011 60 Traitement du personnel gouvernantes*	9 574.26		8 500.00		5 808.02	
	3030 00 Cotisations AVS/AI/APG/AC	25 755.91		28 400.00		25 119.72	
	3040 00 Cotisations LPP*	20 285.80		23 000.00		13 540.04	
	3050 00 Cotisations IJM, LAA, LAAC	5 810.98		5 800.00		5 715.38	
	3061 00 Frais pour usage de véhicules privés	-		500.00		-	
	3080 00 Fonds social	178.00		250.00		173.70	
	3091 00 Frais de formation professionnelle*	1 079.75		3 000.00		911.90	
	3099 00 Charges diverses de personnel - Frais divers apprentis*	1 878.00		1 280.00		1 700.00	
	3101 00 Imprimés et fournitures de bureau	609.10		2 000.00		918.55	
	3102 00 Livres, journaux, documentation	648.15		250.00		49.20	
	3102 01 Frais d'annonces pour recherche personnel	-		500.00		-	
	3111 00 Achats mobilier et aménagement locaux	2 066.55		3 200.00		1 363.96	
	3111 10 Achats matériel informatique	141.00		200.00		-	
	3116 00 Achats de matériel éducatif*	3 070.61		2 200.00		2 360.05	
	3123 00 Consommation d'électricité, eau & gaz	796.90		1 000.00		615.45	
	3131 00 Frais de repas*	38 833.15		42 000.00		39 272.30	
	3132 00 Frais pharmacie et de soins	341.70		500.00		198.50	
	3133 00 Achat produits de nettoyage*	2 469.60		1 800.00		1 582.45	
	3141 00 Entretien des locaux*	2 701.70		400.00		290.85	
	3151 00 Entretien mobilier et machines	381.00		1 700.00		1 367.20	
	3160 00 Licences et hébergement informatique	3 378.50		4 600.00		3 590.75	
	3161 00 Loyer	14 414.75		15 300.00		15 204.00	
	3163 00 Location photocopieurs, copies	1 373.05		1 500.00		2 172.20	
	3170 00 Frais de réceptions et manifestations	1 605.25		1 500.00		1 763.05	
	3181 00 Frais de port et affranchissement	454.05		850.00		443.60	
	3182 00 Frais de téléphones*	3 100.98		2 300.00		788.30	
	3183 00 Frais bancaires	54.55		100.00		57.35	
	3185 00 Honoraires fiduciaires	673.50		800.00		500.00	

735.4331	01	<u>Facturation des pensions et frais de gardes</u> La participation des parents est toujours difficile à évaluer, en raison de l'incertitude liées aux revenus des parents qui déterminent les frais de pension facturés.
735.4361	00	<u>Remboursements des traitements et charges sociales</u> Ce montant s'explique par le remboursement de salaires par le SESAF pour du soutien éducatif (participation aux salaires + charges sociales du personnel encadrant).
735.4515	00	<u>Subvention OFAS</u> Fin de la subvention de l'OFAS dans le cadre du programme d'impulsion à la création de places d'accueil - 3ème et dernière année de subvention au 31.07.2018
735.4515	10	<u>Subvention FAJE ordinaire</u> En 2019, la Subvention versée par la FAJE représente 30% des charges salariales du personnel éducatif alors que le budget 2019 prévoyait 27%
735.4525	00	<u>Subvention des communes EnJeu</u> La couverture de déficit à la charge des communes représente la différence entre les charges -/- la participation des parents -/- les subventions et autres recettes : 108 141.39

3186 00	Assurances choses, RC	405.05		500.00		435.05	
3188 00	Frais de transports, sorties enfants	780.00		1 000.00		791.00	
3191 0	Impôts et taxes payées aux communes	170.60					
3198 00	Allocation Ateliers vacances	3 562.26		7 700.00		-	
3199 00	Frais divers			800.00		247.15	
3301 00	Amortissement des débiteurs	-		1 000.00		-	
3302 00	Provision pour perte sur débiteurs	500.00		-		-	
4221 00	Revenus des comptes courants		-		-		-
4331 01	Facturation des pensions et frais de gardes*		225 350.35		230 515.00		217 929.20
4361 00	Remboursements des traitements et charges sociales*		8 196.45		-		25 420.30
4390 00	Recettes diverses		900.06		-		3 201.22
4515 00	Subvention OFAS*		-		-		18 822.55
4515 10	Subvention FAJE ordinaire*		98 044.68		101 000.00		81 753.96
4525 00	Subvention des communes EnJeu*		108 141.39		129 515.00		77 421.43
Excédent recettes/déficit		0.00					

736.3011	00	<u>Traitements de la direction, des éducatrices et des stagiaires</u>
	20	Commentaires généraux : tout le personnel de l'ARAERE a été repris au 1er janvier 2019 par EnJeu - entrée en vigueur du règlement du personnel ad hoc.
	40	Diminution de la dotation du personnel entre 2018 - 2019 suite à la baisse de la demande. Le personnel éducatif a bénéficié, selon le barème de la FSAE, des annuités et d'une indexation de 1%
	50	(budget 2019 indexation prévue 0.5%) La taux de la directrice est réparti à raison de 40% sur l'UAPE et 14% le Jardin d'enfants. Personnel éducatif selon les ratios fixés par l'OAJE - l'écart de CHF 24'885.70 par rapport aux comptes 2018 s'explique par une adaptation de la dotation suite à la diminution du nombre d'enfants. Suite à la modification d'organisation au sein du Jardin d'enfants suite à la diminution de la demande, l'apprenti-e est désormais sur l'UAPE et une stagiaire que très partiellement sur le groupe.
736.3040	00	<u>Cotisations LPP</u> Suite à la reprise du personnel de l'ARAERE par EnJeu au 1er janvier 2019, le plan de prévoyance professionnelle a été amélioré. Ce qui explique la différence entre les comptes 2018 et 2019.
736.3141	00	<u>Entretien des locaux</u> Ces coûts de CHF 1'171.50 concernent une réparation sanitaire, colonne lavage, porte d'entrée, et l'évacuation de déchets (CHF 250.10) + pose d'un bac à copeaux pour garantir la sécurité des enfants (protège un puit perdu) non prévu et réponse aux normes de sécurité de l'OAJE (CHF 921.40)

	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
736	Jardin d'enfants Le Cygne						
736	Frais de fonctionnement de l'AJERE	120 568.00	120 568.00	111 210.00	111 210.00	144 684.84	144 684.84
	3011 00 Traitement du personnel de direction*	16 761.02		16 000.00		17 894.40	
	3011 20 Traitement du personnel éducatrices-éducateurs*	42 304.74		48 000.00		67 190.44	
	3011 30 Traitement du personnel administratif	1 946.12		3 800.00		6 309.35	
	3011 40 Traitement du personnel apprenti-e-s*	-		3 300.00		4 953.51	
	3011 50 Traitement du personnel stagiaires*	1 920.00		-		2 727.93	
	3011 60 Traitement du personnel gouvernantes	4 022.19		4 300.00		3 308.28	
	3030 00 Cotisations AVS/AI/APG/AC	6 032.31		7 100.00		8 102.61	
	3040 00 Cotisations LPP*	5 832.50		6 900.00		6 201.84	
	3050 00 Cotisations IJM, LAA, LAAC	1 300.54		1 400.00		1 988.21	
	3061 00 Frais pour usage de véhicules privés	-		100.00		-	
	3080 00 Fonds social	60.00		60.00		60.00	
	3091 00 Frais de formation professionnelle	283.60		1 000.00		81.60	
	3099 00 Charges diverses de personnel - Frais divers apprentis	352.00		850.00		792.20	
	3101 00 Imprimés et fournitures de bureau	126.45		400.00		289.20	
	3102 00 Livres, journaux, documentation	-		50.00		-	
	3111 00 Achats mobilier et aménagement locaux	737.95		1 000.00		439.85	
	3111 10 Achats matériel informatique	-		100.00		-	
	3116 00 Achats de matériel éducatif	691.70		1 000.00		1 490.10	
	3123 00 Consommation d'électricité, eau & gaz	410.50		400.00		228.60	
	3131 00 Frais de repas	130.40		150.00		227.75	
	3132 00 Frais pharmacie et de soins	19.95		100.00		54.35	
	3133 00 Achat produits de nettoyage	648.85		600.00		783.20	
	3141 00 Entretien des locaux*	1 171.50		200.00		148.55	
	3151 00 Entretien mobilier et machines	196.25		900.00		673.25	
	3160 00 Licences et hébergement informatique	1 542.85		2 000.00		4 294.30	
	3161 00 Loyer	7 189.40		7 700.00		7 596.00	
	3163 00 Location photocopieurs, copies	45.00		-		-	
	3170 00 Frais de réceptions et manifestations	477.80		800.00		483.80	
	3181 00 Frais de port et affranchissement	244.35		300.00		288.30	
	3182 00 Frais de téléphones	426.35		1 200.00		401.95	
	3183 00 Frais bancaires	27.95		100.00		29.15	
	3185 00 Honoraires fiduciaires	-		-		-150.00	
	3186 00 Assurances choses, RC	202.50		300.00		223.60	

736.3529	00	<u>Excédent du résultat</u> Suite à la diminution de la demande, une légère adaptation du personnel, des horaires et des tarifs ont permis de faire un bénéfice sur l'année 2019, qui sera reversé à l'Association du Jardin d'enfants Le Cygne
736.4331	01	<u>Facturation des pensions et frais de gardes</u> La participation des parents est toujours difficile à évaluer, en raison de l'incertitude liées aux revenus des parents qui déterminent les frais de pension facturés.
736.4515	00	<u>Subvention FAJE accueil d'urgence</u> Dès le 1er janvier 2019, la FAJE augmente selon des définies la subvention pour de l'accueil d'urgence aux structures d'accueil à temps d'ouverture restreint (TOR). Ce qui explique l'augmentation de CHF 12'200.--

3188 00	Frais de transports, sorties enfants	-		-		-	
3191 00	Impôts et taxes payées aux communes	87.90					
3199 00	Frais divers			100.00		127.35	
3301 00	Amortissement des débiteurs	-		1 000.00		360.00	
3302 00	Provision pour perte sur débiteurs	500.00		0.00		-	
3529 00	Excédent du résultat*	24 113.33					
3529 10	Charges exceptionnelles	762.00					
3801 00	Attribution fonds de réserve	-		-		7 085.17	
4221 00	Revenus des comptes courants		-		-		-
4331 01	Facturation des pensions et frais de gardes*		98 368.00		101 210.00		77 952.00
4361 00	Remboursements des traitements et charges sociales		-		-		835.35
4390 00	Recettes diverses		-		-		53 417.49
4515 00	Subventions FAJE accueil d'urgence*		22 200.00		10 000.00		12 480.00
4525 10	Couverture du déficit par l'Association parents JE		-		-		-
		0.00					

737.3011	00	<u>Traitements de la direction, des éducatrices et des stagiaires</u>
	20	Commentaires généraux : tout le personnel de l'ARAERE a été repris au 1er janvier 2019 par EnJeu - entrée en vigueur du règlement du personnel ad dhoc.
	40	Augmentation de la dotation du personnel entre 2018 - 2019 suite à l'extension de 24 places dès août 2018 à Perroy (+1.575 EPT personnel éducatif + 0.75 EPT stagiaire) - adapté aux normes de l'OAJE. Le personnel éducatif a bénéficié, selon le barème de la FSAE, des annuités et d'une indexation de 1% (budget 2019 indexation prévue 0.5%). La structure a enregistré 2 congés maternité, 1 personne en maladie longue durée, et un accident.
	50	Le taux de la directrice est de 0.8 EPT pour la gestion de l'UAPE et de 0.1 EPT pour la cantine la Dinette (ventilé sous le compte 511.3011.10) est identique à celui dès août 2018. Personnel éducatif selon les ratios fixés par l'OAJE, adaptation de la dotation suite à l'extension de 24 places, remplacements d'un éducateur en congé maladie + engagement de personnel horaire pour du soutien éducatif SESAF (contrepartie sous 737.4361) 2 Stagiaires probatoire et 1 apprenti L'augmentation des charges est à mettre en lien avec la création des 24 places dans une salle de classe à Perroy.
737.3030	00	<u>Cotisations AVS/AI/APG/AC</u> L'écart de CHF 980.44 entre le budget et les comptes s'explique par une sous-évaluation de ce compte.
737.3040	00	<u>Cotisations LPP</u> Suite à la reprise du personnel de l'ARAERE par EnJeu au 1er janvier 2019, le plan de prévoyance professionnelle a été amélioré. Ce qui explique la différence entre les comptes 2018 et 2019, ainsi que la création de l'extension du Prieuré à Perroy + engagement de personnel jeune.
737.3091	00	<u>Frais de formation professionnelle</u> La variation de CHF 2'499.65 par rapport au budget s'explique par le fait que le personnel a moins suivi de formation continue vu l'extension de Perroy, certaines ont pu suivre des formations gratuites.
737.3131	00	<u>Frais de repas</u> La variation de CHF 3870.95 par rapport au budget s'explique par une sous évaluation du compte avec l'extension de Perroy. Les repas et goûters sont livrés par la cuisine de production du Martinet E.
737.3182	00	<u>Frais de téléphones</u> Mise à niveau de la téléphonie suite au passage en IP par Swisscom + frais de téléphones courants + achat d'un natel et abonnement pour Perroy (pas de téléphone fixe)

	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
737	UAPE La grande échelle + Annexe Le Prieuré dès le						
737	Frais de fonctionnement UAPE La grande échelle	711 375.90	711 375.90	713 050.00	713 050.00	602 468.23	602 468.23
	3011 00 Traitement du personnel de direction*	71 680.69		70 500.00		66 659.32	
	3011 20 Traitement du personnel éducatrices-éducateurs*	317 755.71		276 600.00		271 603.21	
	3011 30 Traitement du personnel administratif	14 595.90		15 100.00		18 928.06	
	3011 40 Traitement du personnel apprenti-e-s*	8 693.00		15 500.00		8 934.70	
	3011 50 Traitement du personnel stagiaires*	11 963.95		27 500.00		4 334.40	
	3011 60 Traitement du personnel gouvernantes	19 552.95		19 500.00		19 118.80	
	3030 00 Cotisations AVS/AI/APG/AC*	40 580.44		39 600.00		34 128.91	
	3040 00 Cotisations LPP*	25 489.52		30 000.00		18 054.59	
	3050 00 Cotisations IJM, LAA, LAAC	8 251.63		8 000.00		2 539.32	
	3061 00 Frais pour usage de véhicules privés	-		1 000.00		244.02	
	3080 00 Fonds social	315.00		300.00		252.75	
	3091 00 Frais de formation professionnelle*	2 500.35		5 000.00		406.95	
	3099 00 Charges diverses de personnel - Frais divers apprentis	2 269.20		2 000.00		1 928.31	
	3101 00 Imprimés et fournitures de bureau	2 104.95		1 500.00		464.90	
	3102 00 Livres, journaux, documentation	318.00		300.00		527.60	
	3102 01 Frais d'annonces pour recherche personnel	-		1 000.00		-	
	3111 00 Achats mobilier et aménagement locaux	4 848.26		5 000.00		5 722.10	
	3111 10 Achats matériel informatique	141.00		500.00		-	
	3116 00 Achats de matériel éducatif	3 728.40		5 200.00		8 523.55	
	3123 00 Consommation d'électricité, eau & gaz	1 117.20		2 500.00		1 448.85	
	3131 00 Frais de repas*	85 870.95		85 000.00		70 354.15	
	3132 00 Frais pharmacie et de soins	1 073.35		750.00		521.85	
	3133 00 Achat produits de nettoyage	3 189.15		4 000.00		2 164.75	
	3141 00 Entretien des locaux	15 001.80		18 000.00		14 710.50	
	3151 00 Entretien mobilier et machines	977.35		1 500.00		1 523.95	
	3160 00 Licences et hébergement informatique	5 649.50		9 200.00		5 229.69	
	3161 00 Loyer	43 668.80		45 000.00		35 622.00	
	3163 00 Location photocopieurs, copies	2 043.40		2 500.00		2 277.00	
	3170 00 Frais de réceptions et manifestations	3 225.35		1 200.00		740.25	
	3181 00 Frais de port et affranchissement	887.05		1 000.00		849.75	
	3182 00 Frais de téléphones*	3 735.70		3 500.00		1 238.80	
	3183 00 Frais bancaires	92.50		100.00		71.50	

737.4331	01	<u>Facturation des pensions et frais de gardes</u> La participation des parents est toujours difficile à évaluer, en raison de l'incertitude liées aux revenus des parents qui déterminent les frais de pension facturés.
737.4361	00	<u>Remboursements des traitements et charges sociales</u> Remboursement des traitements en lien avec deux congés maternité (IJM + allocations maternité), un arrêt maladie longue durée, et du SESAF pour le soutien éducatif d'un enfant (participation aux salaires + charges sociales du personnel encadrant).
737.4390	00	<u>Recettes diverses</u> Cette somme correspond à une participation de la FONPRO pour la formation de la stagiaire gymnasiale voie duale (CHF 2400) + ristourne Romande énergie (CHF 287.--)
737.4515	00	<u>Subvention OFAS</u> Subvention octroyée par la Confédération dans le cadre d'impulsion à la création de places d'accueil - durée du soutien financier : 3 ans en année scolaire - fin de la subvention en 2019, car c'est la 3ème et dernière année.
737.4515	10	<u>Subvention FAJE ordinaire</u> En 2019, la Subvention versée par la FAJE représente 30% des charges salariales du personnel éducatif alors que le budget 2019 prévoyait 27%
737.4515	11	<u>Subvention FAJE aide au démarrage</u> Montant reçu pour la création de 24 places dès août 2019 à Perroy.
737.4525	00	<u>Subvention des communes EnJeu</u> La couverture de déficit à la charge des communes représente la différence entre les charges -/- la participation des parents -/- les subventions et autres recettes : <u>25 157.74</u>

3185 00	Honoraires fiduciaires	910.25		1 200.00		1 050.00	
3186 00	Assurances choses, RC	578.05		1 000.00		597.00	
3188 00	Frais de transports, sorties enfants	1 068.60		4 000.00		1 696.70	
3198 00	Allocation Ateliers vacances	4 453.04		7 000.00		0.00	
3199 00	Frais divers	100.00		500.00		-	
3301 00	Amortissement des débiteurs	2 444.91		1 000.00		-	
3302 00	Provision pour perte sur débiteurs	500.00		0.00		0.00	
4221 00	Revenus des comptes courants		-		-		-
4331 01	Facturation des pensions et frais de gardes*		391 690.35		356 525.00		311 185.02
4361 00	Remboursements des traitements et charges sociales*		30 804.80		-		23 294.55
4390 00	Recettes diverses*		2 687.00		-		153.87
4515 00	Subvention OFAS*		66 314.60		-		29 167.00
4515 10	Subvention FAJE ordinaire*		134 241.41		134 000.00		101 864.44
4515 11	Subvention FAJE aide au démarrage*		60 480.00		-		43 200.00
4525 00	Subvention des communes EnJeu*		25 157.74		222 525.00		93 603.35
Excédent recettes/déficit		0.00					

738.3011	00	<u>Traitements de la direction, des éducatrices et des stagiaires</u>
	20	Commentaires généraux : tout le personnel de l'ARAERE a été repris au 1er janvier 2019 par EnJeu - entrée en vigueur du règlement du personnel ad hoc.
	40	Légère adaptation de la dotation du personnel entre 2018 - 2019 suite à l'augmentation du nombre d'enfants. Le personnel éducatif a bénéficié, selon le barème de la FSAE, des annuités et d'une
	50	indexation de 1% (budget 2018 indexation prévue 0.5%). Le taux de la directrice est resté inchangé durant cette année. Elle a pris en main la coordination pédagogique des UAPE gérée par EnJeu. Personnel éducatif selon les ratios fixés par l'OAJE (ouverture de la structure - matin avant école et accueil le mercredi des enfants de l'UAPE la Petite Poste) y compris un étudiant en formation en emploi. La structure a enregistré un congé maternité et un soutien SESAF pour lequel du personnel horaire est engagé en complément. Etudiant ESEDE - Apprenti, stagiaire : changement de tournus pour les apprenti-e-s suite à divers arrêts maternités de Formatrices En Entreprise (FEE)
738.3011	60	<u>Traitement du personnel gouvernantes</u> Augmentation du nombre d'enfants le mercredi et adaptation des heures de présence de l'intendante - personnel s'occupant de l'intendance et du service des repas.
738.3040	00	<u>Cotisations LPP</u> Suite à la reprise du personnel de l'ARAERE par EnJeu au 1er janvier 2019, le plan de prévoyance professionnelle a été amélioré. Ce qui explique la différence entre les comptes 2018 et 2019.
738.3091	00	<u>Frais de formation professionnelle</u> La différence de CHF 728.30 s'explique par le fait que les collaboratrices ont eu l'opportunité de suivre des formations peu onéreuses.
738.3131	00	<u>Frais de repas</u> La variation de CHF 3'534.-- par rapport au budget s'explique que l'estimation des repas et goûters livrés par la cuisine de production du Martinet E s'est établie sur la situation des comptes au 30.06.2018 + bonne maîtrise de la gestion des commandes
738.3161	00	<u>Loyers</u> Loyer de l'UAPE calculé sur la même base que les autres structures CHF 258/m2 x160m2 + amort.
738.3182	00	<u>Frais de téléphones</u> Abonnement et communications sous l'égide de l'école (Canton) - aucune refacturation - utilisation d'un natel pré payé pour les sorties.

	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
738	UAPE Les Vents d'Ange						
738	Frais de fonctionnement de l'AJERE	576 800.38	576 800.38	604 200.00	593 200.00	571 206.02	569 309.17
	3011 00 Traitement du personnel de direction*	58 642.05		55 900.00		93 701.19	
	3011 20 Traitement du personnel éducatrices-éducateurs*	236 000.67		216 800.00		196 437.95	
	3011 30 Traitement du personnel administratif	10 703.66		16 500.00		6 852.10	
	3011 40 Traitement du personnel apprenti-e-s*	13 091.30		19 800.00		7 768.65	
	3011 50 Traitement du personnel stagiaires*	10 976.55		11 300.00		14 196.04	
	3011 60 Traitement du personnel gouvernantes*	19 972.21		18 500.00		37 660.15	
	3030 00 Cotisations AVS/AI/APG/AC	32 171.33		31 600.00		31 958.56	
	3040 00 Cotisations LPP*	19 093.37		25 000.00		16 275.22	
	3050 00 Cotisations IJM, LAA, LAAC	6 632.90		6 400.00		6 793.42	
	3061 00 Frais pour usage de véhicules privés	594.40		1 000.00		1 244.33	
	3080 00 Fonds social	135.00		250.00		168.30	
	3091 00 Frais de formation professionnelle*	4 071.70		4 800.00		5 482.15	
	3099 00 Charges diverses de personnel - Frais divers apprentis	1 749.10		1 700.00		1 266.50	
	3101 00 Imprimés et fournitures de bureau	974.45		1 500.00		1 036.95	
	3102 00 Livres, journaux, documentation	1 002.50		300.00		93.90	
	3102 01 Frais d'annonces pour recherche personnel	-		500.00		-	
	3111 00 Achats mobilier et aménagement locaux	10 622.65		11 300.00		4 095.25	
	3111 00 Achats matériel informatique	141.00		300.00		-	
	3116 00 Achats de matériel éducatif	2 010.75		3 500.00		2 516.90	
	3123 00 Consommation d'électricité, eau & gaz	3 310.20		2 500.00		2 567.50	
	3131 00 Frais de repas*	64 466.00		68 000.00		54 954.03	
	3132 00 Frais pharmacie et de soins	258.35		750.00		277.60	
	3133 00 Achat produits de nettoyage	397.35		1 500.00		863.90	
	3141 00 Entretien des locaux	13 548.20		17 000.00		18 773.74	
	3151 00 Entretien mobilier et machines	71.10		1 500.00		950.85	
	3160 00 Licences et hébergement informatique	4 123.90		6 600.00		8 372.74	
	3161 00 Loyer*	50 000.00		50 000.00		50 000.00	
	3163 00 Location photocopieurs, copies	1 800.05		2 000.00		1 645.85	
	3170 00 Frais de réceptions et manifestations	1 667.25		2 000.00		689.60	
	3181 00 Frais de port et affranchissement	598.40		800.00		675.45	
	3182 00 Frais de téléphones*	332.75		1 500.00		-	
	3183 00 Frais bancaires	90.50		100.00		93.50	

738.4331	01	<u>Facturation des pensions et frais de gardes</u> La participation des parents est toujours difficile à évaluer, en raison de l'incertitude liées aux revenus des parents qui déterminent les frais de pension facturés.
738.4361	00	<u>Remboursements des traitements et charges sociales</u> Remboursement des traitements en lien avec un congé maternité (IJM + allocations maternité), du SESAF pour le soutien éducatif d'un enfant (participation aux salaires + charges sociales).
738.4515	10	<u>Subvention FAJE ordinaire</u> En 2019, la Subvention versée par la FAJE représente 30% des charges salariales du personnel éducatif alors que le budget 2019 prévoyait 27%
738.4525	00	<u>Subvention des communes EnJeu</u> La couverture de déficit à la charge des communes représente la différence entre les charges -/- la participation des parents -/- les subventions et autres recettes : <u>124 948.77</u>

3185 00	Honoraires fiduciaires	910.25		1 200.00		750.00	
3186 00	Assurances choses, RC	1 011.55		1 500.00		495.25	
3188 00	Frais de transports, sorties enfants	1 513.40		3 000.00		651.60	
3198 00	Allocation Ateliers vacances	3 615.54		4 800.00		-	
3199 00	Frais divers			500.00		-	
3301 00	Amortissement des débiteurs	-		1 000.00		-	
3302 00	Provision pour perte sur débiteurs	500.00		0		-	
4221 00	Intérêts des comptes courants		-		-		-
4331 01	Facturation des pensions et frais de gardes*		324 311.55		266 940.00		286 071.32
4361 00	Remboursements des traitements et charges sociales*		23 129.60		-		3 803.75
4390 00	Recettes diverses		-		-		0.08
4515 10	Subvention ordinaire FAJE*		104 410.46		109 000.00		95 027.83
4525 00	Subvention des communes EnJeu*		124 948.77		217 260.00		184 406.19

Excédent recettes/déficit

-

740.3080.00	<u>Traitements de l'ASE du projet pilote Sésame</u> Refacturation du Sésame vers le Réseau du salaire et des charges sociales de l'ASE diplômé, EPT 60%
740.4331.00	<u>Facturation des pensions et frais de gardes</u> Les participations des parents doivent couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement
738.4515 00	<u>Subvention FAJE</u> Soutien au projet pilote du Sésame pour l'accueil des 7 & 8P HarmoS

	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018 (5 mois)	
740	Projet Pilote Sésame						
740	Frais de fonctionnement du Projet Pilote Sésame	75 601.00	75 601.00	38 400.00	38 400.00	19 073.00	19 073.00
3011 30	Traitement du personnel administratif	2 919.18		0.00		0.00	
3030 00	Cotisations AVS/AI/APG/AC	272.35		0.00		0.00	
3050 00	Cotisations IJM, LAA, LAAC	51.95		0.00		0.00	
3080. 0	Traitements de l'ASE du projet pilote Sésame*	34 182.50		38 400.00		13 673.10	
3199. 0	Frais divers - projet pilote Sésame	-5 399.90		0.00		5 399.90	
3801. 0	Attribution au fonds de réserve Sésame	43 574.92		0.00		0.00	
4331. 01	Facturation des pensions et frais de gardes*		37 201.00		38 400.00		19 073.00
4515. 00	Subvention FAJE*		38 400.00		0.00		0.00

Remarques

Cette prestation a été mise sur pied suite à la révision de la LAJE imposant la mise en place de prestations pour les 7 8 P HarmoS

Enfance & Jeunesse Association intercommunale - Secteur Accueil de Jour des Enfants

Frais de fonctionnement 2019

4 503 183.23

Localités	Base Habitants 31.12 2019	Base Consommation Heures en 2019	Financement à raison de 50% par rapport nb habitants	Financement à raison de 50% par rapport aux heures consommées	Total	Acomptes Versés	Total versé en 2019	Solde frais de fonctionnement 2019	Côut moyen 2019
1195 Bursinel	473	28 746	68 208.20	70 436.70	138 644.90	146 800.00	146 800.00	-8 155.10	293.12
1183 Bursins	782	51 708	112 767.05	126 701.88	239 468.92	256 000.00	256 000.00	-16 531.08	306.23
1195 Dully	639	14 809	92 145.96	36 286.96	128 432.92	153 600.00	153 600.00	-25 167.08	200.99
1186 Essertines s/Rolle	722	43 223	104 114.84	105 911.66	210 026.50	180 400.00	180 400.00	29 626.50	290.90
1182 Gilly	1370	76 198	197 558.63	186 713.03	384 271.67	368 800.00	368 800.00	15 471.67	280.49
1184 Luins	621	20 267	89 550.30	49 661.33	139 211.63	170 000.00	170 000.00	-30 788.37	224.17
1185 Mont-sur-Rolle	2677	168 936	386 032.46	413 953.26	799 985.72	915 600.00	915 600.00	-115 614.28	298.84
1166 Perroy	1497	78 036	215 872.46	191 214.53	407 086.99	433 200.00	433 200.00	-26 113.01	271.94
1180 Rolle	6245	411 280	900 550.12	1 007 781.28	1 908 331.40	2 178 000.00	2 178 000.00	-269 668.60	305.58
1180 Tartegnin	233	9 180	33 599.39	22 494.56	56 093.95	52 000.00	52 000.00	4 093.95	240.75
1184 Vinzel	355	16 502	51 192.20	40 436.44	91 628.64	106 800.00	106 800.00	-15 171.36	258.11
	15 614	918 885	2 251 591.62	2 251 591.62	4 503 183.23	4 961 200.00	4 961 200.00	-458 016.77	288.41

Comparatif des heures consommées de 2019- 2017 et 2011

Réseaux concernés	Lieux	2019					Diff. % entre 2018 et 2019	2018					Diff. % entre 2017 et 2018	2017					Diff. % entre 2016 et 2017	2011				
		Nbre enfants placés	Accueil			Nbre heures consommées		Nbre enfants placés	Accueil			Nbre heures consommées		Nbre enfants placés	Accueil			Nbre heures consommées		Nbre enfants placés	Accueil			Nbre heures consommées
			Accueil Familial Jour	Crèches Pré-scolaire	UAPE Para-scolaire				Accueil Familial Jour	Crèches Pré-scolaire	UAPE Para-scolaire				Accueil Familial Jour	Crèches Pré-scolaire	UAPE Para-scolaire				Accueil Familial	Crèches Pré-scolaire	UAPE Para-scolaire	
AJERE	BURSINEL	38	10 674.45	2 849.70	15 221.38	28 745.53	-1.89	42	9 770.11	7 576.07	11 945.38	29 291.56	20.84	34	8 945.19	6 708.69	8 586.14	24 240.02	-2.97	22	8 362.50	1 598.30	1 225.20	11 186.00
	BURSINS	69	28 156.16	6 564.61	16 986.83	51 707.60	5.01	65	30 782.70	3 307.51	15 023.16	49 113.37	1.63	63	31 873.11	5 523.07	10 929.97	48 326.15	16.41	23	11 950.30	2 869.40	707.4	15 527.00
	DULLY	27	4 647.60	3 361.00	6 798.27	14 806.87	29.03	22	3 166.42	1 054.99	6 286.59	10 508.00	-41.86	31	2 930.38	8 319.45	6 825.32	18 075.15	-15.43	16	8 891.50	1 728.00	441.6	11 061.10
	ESSERTINES-SUR-ROLLE	61	22 794.97	16 867.08	3 560.97	43 223.02	21.14	52	24 784.23	8 202.22	1 097.25	34 083.70	39.68	39	19 657.65	4 743.39	0.00	24 401.04	15.28	39	27 210.30	4 776.60	0	31 986.90
	GILLY	93	13 153.75	32 882.40	30 162.27	76 198.42	20.30	85	13 868.14	21 943.25	24 918.61	60 730.00	6.31	81	16 326.81	18 366.38	22 429.92	57 123.11	36.25	23	12 902.50	6 347.30	698.4	19 948.20
	LUINS	34	8 914.99	2 068.49	9 283.53	20 267.01	-11.02	39	11 277.05	4 374.73	6 850.62	22 502.40	-12.37	34	15 163.94	6 701.54	3 814.80	25 680.28	-2.92	24	10 955.50	4 678.10	1 039.20	16 672.80
	MONT-SUR-ROLLE	193	51 055.32	60 879.55	57 001.30	168 936.17	-5.30	197	56 956.44	70 909.04	50 036.75	177 902.23	4.31	188	57 894.05	70 422.70	42 242.70	170 559.45	10.58	120	45 998.60	52 376.40	2 746.80	101 121.70
	PERROY	70	21 606.93	40 275.76	16 152.81	78 035.50	5.99	71	25 410.70	35 939.44	12 010.95	73 361.09	8.87	61	19 919.96	37 833.46	9 632.52	67 385.94	25.70	39	13 584.00	9 068.30	0	22 652.30
	ROLLE	377	89 023.43	188 013.08	134 243.52	411 280.03	2.17	426	93 722.25	178 590.01	130 008.73	402 320.99	-3.53	442	100 914.89	193 683.40	122 463.83	417 062.12	-1.52	205	71 622.10	118 759.50	5 030.40	195 412.00
	TARTEGNIN	11	3 146.64	3 986.12	2 047.37	9 180.13	-47.11	15	1 803.38	9 452.35	2 249.87	13 505.60	165.63	10	726.98	2 077.12	2 280.30	5 084.40	-28.94	5	1 597.00	1 073.80	115.2	2 786.00
VINZEL	16	4 312.31	7 522.23	4 667.75	16 502.29	4.30	22	3 459.97	6 196.66	6 134.88	15 791.51	-5.62	25	3 352.75	5 720.41	7 658.02	16 731.18	99.05	10	1 372.00	3 776.50	1 003.20	6 151.70	
Sous-totaux		989	257 486.55	365 270.02	296 126.00	918 882.57	3.24	1036	275 001.39	347 546.27	266 562.79	889 110.45	1.65	1008	277 705.71	360 099.61	236 863.52	874 668.84	6.11	526	214 446.30	207 052.20	13 007.40	434 505.70
Autres Réseaux*		33	13 057.45	4 138.98	990.00	18 186.43	-39.67	29	12 421.13	16 064.55	1 661.55	30 147.23	26.33	35	15 102.24	7 653.47	1 108.80	23 864.51	-36.72	62	23 422.10	17 492.60	0	40 914.90
TOTAUX		1022	270 544.00	369 409.00	297 116.00	937 069.00	1.90	1065	287 422.52	363 610.82	268 224.34	919 257.68	2.31	1043	292 807.95	367 753.08	237 972.32	898 533.35	4.24	588	237 868.40	224 544.80	13 007.40	475 420.60